

commerciales, mais sa proposition n'a obtenu aucun appui politique auprès des autorités des États-Unis, qui y ont vu une sorte de « bouée de sauvetage lancée aux banques ». Qui plus est, cette solution n'était probablement pas réalisable, compte tenu des restrictions budgétaires imposées par la loi Gramm-Rudman.

Le Comité a reçu une intéressante proposition du président de la Banque de la Nouvelle-Écosse, M. Cedric Ritchie. Sa formule prévoyait un plafonnement des taux d'intérêt et un ré-étalement des versements, de même que la création d'un organisme international qui garantirait le remboursement partiel des créances actuelles des banques pour les inciter à consentir de nouveaux crédits. Cet organisme serait une filiale de la Banque mondiale dont le capital initial viendrait de souscriptions de cette dernière, des banques commerciales et des gouvernements créanciers. Les pays du Tiers monde satisfaisant à certains critères pourraient bénéficier d'un rééchelonnement de leur dette pour alléger leur fardeau, et emprunter de nouveaux fonds pour procéder à des ajustements structurels. La proposition de la Banque de la Nouvelle-Écosse comporte l'avantage de pouvoir facilement s'adapter au cadre réglementaire régissant le fonctionnement des banques, notamment au Canada et aux États-Unis. Le nouvel organisme garantirait une portion de la dette restructurée, mais ne garantirait pas les nouveaux crédits octroyés. On pense que pour pouvoir offrir ces garanties, il faudrait un capital initial de 40 milliards de dollars, soit le même montant que celui proposé par le secrétaire américain Baker, mais échelonné sur trois ans, quoique dans ce cas, seulement une portion en serait versée. Comme d'aucuns l'ont signalé, la garantie réduirait quelque peu le fardeau des pays en développement et limiterait le risque qui menace l'assise financière du système bancaire si l'on ne trouve pas de solution au problème de l'endettement. Elle ne serait pas vraiment une « bouée de sauvetage lancée aux banques » mais elle leur permettrait certainement de pouvoir se risquer à consentir de nouveaux crédits « spontanés » aux pays du Tiers monde.

Le directeur d'une banque d'affaires des États-Unis, M. Felix Rohatyn, a proposé un plan qui ressemble à la proposition de la Banque de la Nouvelle-Écosse. Il suggérerait notamment une réduction des taux d'intérêt exigés des emprunteurs — selon lui, une diminution de quelques points de pourcentage seulement entraînerait une économie annuelle de plusieurs milliards de dollars pour les principaux débiteurs tels le Mexique, le Brésil ou l'Argentine — ainsi que des garanties totales ou partielles fournies par les gouvernements aux banques, en échange d'abattements d'intérêts et du report de l'échéance des dettes. Ces garanties protégeraient l'intégrité des créances bancaires et permettraient aux banques de continuer d'inscrire dans leurs livres la pleine valeur de leurs prêts. Ces garanties pourraient aussi être offertes par un organisme international, comme la Banque mondiale. M. Rohatyn a également signalé que les réserves actuelles pour pertes sur prêts pourraient être libérées sur un certain nombre d'années et reconstituées à même les bénéfices futurs des banques. Enfin, il considérerait que le Japon pourrait fournir d'importants apports de capitaux aux pays débiteurs en s'engageant à investir à long terme des sommes importantes dans les banques multilatérales de développement.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses propositions qui préconisent l'annulation, facilitée par les fonds publics, d'une partie de la dette accumulée. Toutes les solutions proposées ont leurs caractéristiques propres qui les rendent plus ou moins intéressantes aux yeux des divers pays. Aucune formule n'a été